



## Les « challenges » du Comité 35 Saison 2022-2023

**Historique** : : Jusqu'à la saison 2017-2018, tous les clubs participaient au challenge FEJ et en fonction des résultats obtenus sur 6 critères, les joueuses et joueurs ramenaient des points à leur club. Lorsque le club était identifié comme FEJ (Formation Elite Jeunes), il totalisait l'intégralité des points. Pour les autres clubs, le nombre de points était divisé par deux. Une fois le classement établi, les 8 premiers du classement se partageaient une somme globale de 2000 € au prorata du nombre de points obtenus. Par ailleurs, les 15 premiers clubs recevaient une grosse de balle (plus exactement 120 balles).

**Evolution** : A la demande de certains clubs et éducateurs, la commissions des jeunes a réfléchi sur la création d'un nouveau challenge permettant de mieux récompenser les clubs ayant une vocation de développement et pas forcément de résultat. Le Comité a donc décidé de mettre en place le challenge « développement ».

### **En résumé :**

- Challenge FEJ : challenge visant à récompenser les clubs ayant des résultats.
- Challenge « Développement », nommé « Roger JOUAN » : challenge visant à récompenser les clubs incitants à la licenciation et à la participation aux compétitions.

**Règlement** : Les clubs devront choisir en début de saison leur objectif et dire dans quel challenge ils souhaitent participer. Si un club s'engage dans le challenge FEJ, il ne peut participer au challenge « développement », et vice-versa.

### **Récompenses :**

Le challenge FEJ sera récompensé par la même somme de 2000 € qu'auparavant.

Le challenge « Développement » sera récompensé par la distribution de 15 boîtes de 120 balles, réparties aux 12 premiers classés dans le challenge. Les 3 premiers recevront 2 boîtes, et les 9 suivants une boîte.

Le décompte des points pour chaque challenge est décrit dans les pages qui suivent.



## Le Challenge « Formation Elites » Jeunes (FEJ)

Le Challenge FEJ consiste à attribuer des points aux clubs participants, en fonction des résultats obtenus sur différentes compétitions. Ces critères sont les suivants :

### Critérium Fédéral (Critère 1)

Les points sont distribués aux 12 premiers de chaque catégorie garçons et filles sauf en - de 9 ans où on ne prend que les 9 premiers.

Le classement est intégral avec les joueurs de N1 en tête (pas de descente) et les autres joueurs selon le classement des points du critérium fédéral.

Cas particulier de la N1 : **Seul le meilleur des 4 tours du tableau qualificatif pour le championnat de France dans la catégorie d'âge du joueur est pris en compte.** En cas d'égalité, on prendra le second meilleur tour et ainsi de suite (le nombre de tours effectué peut donc être déterminant pour partager les joueurs). En cas de nouvelle égalité, on prendra le tableau immédiatement supérieur selon les mêmes critères.

20 pts au 1<sup>er</sup>, 15 pts au 2<sup>nd</sup>, 12 pts au 3<sup>ème</sup>, 10 pts au 4<sup>ème</sup>, 8 pts au 5<sup>ème</sup>, 7 pts au 6<sup>ème</sup>, 6 pts au 7<sup>ème</sup>, 5 pts au 8<sup>ème</sup>, 4 pts au 9<sup>ème</sup>, 3 pts au 10<sup>ème</sup>, 2 pts au 11<sup>ème</sup> et 1 pt au 12<sup>ème</sup>.

Dans le cas d'un joueur muté, l'attribution des points est la suivante : 50% des points au nouveau club et 50% des points au club quitté (points arrondis au supérieur). Cette règle vaut également si le joueur vient d'un autre comité ou une autre Ligue.

La totalité des points de toutes les catégories sont reversés au club.

### Les Championnats Individuels (Critère 2)

Les joueurs prennent une seule fois les points. C'est le résultat le plus favorable dans sa catégorie d'âge, ou pas, qui est pris en compte entre le championnat 35 et le championnat de Bretagne.

Région = 40 pts au 1<sup>er</sup>, 35 pts au 2<sup>nd</sup>, 30 pts aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 25 pts du 5<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup>.

Département = 20 pts au 1<sup>er</sup>, 15 pts au 2<sup>nd</sup>, 10 pts aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 5 pts du 5<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup>.

Dans le cas d'un joueur muté, l'attribution des points est la suivante : 50% des points au nouveau club et 50% des points au club quitté (points arrondis au supérieur). Cette règle vaut également si le joueur vient d'un autre Comité ou une autre Ligue.

La totalité des points de toutes les catégories sont reversés au club.

### Interclubs (Critère 3)

Les équipes ne prennent qu'une seule fois les points (un club peut avoir plusieurs équipes classées, dans ce cas les points sont cumulés). C'est le résultat le plus favorable pour chacune des équipes qui est pris en compte entre les Interclubs Départementaux et Régionaux.

*Les Ententes de « circonstance » ne marquent aucun point.*

Interclubs Régionaux = 25 pts au 1<sup>er</sup>, 20 pts au 2<sup>ème</sup> et 15 pts aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

Interclubs Départementaux = 10 pts au 1<sup>er</sup>, 6 pts au 2<sup>ème</sup> et 4 pts aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.



#### **Championnats de France Jeunes (Critère 4)**

France = 40 pts au 1<sup>er</sup>, 35 pts au 2<sup>ème</sup>, 30 pts aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, 25 pts du 5<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup>, 20 pts du 9<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup>, 15 pts du 17<sup>ème</sup> au 32<sup>ème</sup>, 10 pts du 33<sup>ème</sup> au 64<sup>ème</sup> et 5 pts pour les éliminés en poules.

#### **Championnat par équipe Jeunes (Critère 5)**

Les équipes de **D1 benj/min et cad/jun** sont concernées par ce critère.

Lors des finales, 20 pts sont attribués au 1<sup>er</sup>, 15 pts au 2<sup>ème</sup> et 10 pts au 1/2 finaliste.  
Sinon, à l'issue de la phase qualificative, le 2<sup>ème</sup> de poule marque 6 pts, le 3<sup>ème</sup> 4 pts et le 4<sup>ème</sup> 2 pts.

La totalité des points de toutes les équipes est reversée au club.

#### **Circuit des Jeunes (Critère 6)**

Seuls les tableaux A et D sont pris en compte.

Seuls les 5 meilleurs tours sur les 6 sont pris en compte dans le classement général.

Les 8 premiers de chacun des tableaux marquent des points. Si 1 joueur licencié loisir est classé parmi les 8 premiers du tableau, ses points sont divisés par 2.

Si un joueur est classé dans 2 tableaux, on prend le total des points le plus élevé, les points de l'autre tableau ne sont pas réattribués. Dans le cas d'un joueur muté, l'attribution des points est la suivante : 50% des points au nouveau club et 50% des points au club quitté (points arrondis au supérieur).

Cette règle vaut également si le joueur vient d'un autre Comité ou une autre Ligue.

8 pts au 1<sup>er</sup>, 7 pts au 2<sup>ème</sup>, 6 pts au 3<sup>ème</sup>, 5 pts au 4<sup>ème</sup>, 4 pts au 5<sup>ème</sup>, 3 pts au 6<sup>ème</sup>, 2 pts au 7<sup>ème</sup> et 1 pt au 8<sup>ème</sup>.



## Le challenge « Roger JOUAN » pour le développement des Jeunes

Ce Challenge veut récompenser **la quantité** (nombre de licenciés et de participants aux compétitions jeunes départementales), sans se soucier de la qualité de formation (résultats aux compétitions) d'un club qui organise des créneaux jeunes loisirs et perfectionnement jeunes au cours de son planning d'entraînement hebdomadaire.

A travers ce dossier, le Comité d'Ille-et-Vilaine de Tennis de Table a pour objectif de récompenser les clubs qui s'impliquent dans le développement local, l'accueil des jeunes au sein du club (augmentation du nombre de licenciés jeunes -18 ans) et de leur participation aux compétitions jeunes (jusqu'à -18 ans) organisées par le Comité départemental, à savoir :

- Le Circuit des Jeunes ;
- Le Championnat Jeunes par équipes ;
- Les Interclubs Départementaux ;
- Le Critérium des Jeunes

### DECOMPTE des POINTS du CHALLENGE

**Critère 1 : 1 point** par licencié(e) « loisir », **2 points** par licencié « compétition » ou licenciée « loisir », **3 points** par licenciée « compétition » **supplémentaire** au 1<sup>er</sup> juin 2023, des catégories d'âges jeunes (poussins à juniors) -18 ans par rapport au total N-1 de jeunes ;

**Critère 2 : 1 point** pour chaque jeune du club ayant participé à au moins l'un des 6 tours du **Circuit des Jeunes** ;

**Critère 3 : 3 points** pour chaque équipe engagée aux **Championnats par équipes jeunes** Benjamins-Minimes et Cadets-Juniors ;

**Critère 4 : 3 points** pour chaque équipe engagée aux **Interclubs départementaux** ;

**Critère 5 : 1 point** par jeune ayant participé au **Critérium des Jeunes**.



## FICHE D'INSCRIPTION

Nom du club :

N° du club : 0335

Adresse de la salle où s'entraîne le groupe jeunes :

Téléphone :

Nombre de tables d'entraînement :

Nom / Prénom / adresse du responsable jeunes :

---

### Choix du Challenge :

Challenge FEJ

ou

Challenge Développement « Roger JOUAN »

**Note : Par défaut, en cas de non-réponse, les clubs FEJ participeront automatiquement au challenge FEJ et les clubs non FEJ participeront au challenge développement.**